



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 avril 2008
Français
Original : anglais

Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Par sa résolution 1793 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 septembre 2008 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et m'a prié de lui présenter au 31 janvier 2008 au plus tard une stratégie de fin de mission prévoyant une réduction d'au moins 20 % des effectifs en personnel d'ici au 31 mars 2008, la poursuite de la Mission avec des effectifs ramenés à 80 % de l'effectif actuel jusqu'au 30 juin et la cessation du mandat du BINUSIL d'ici au 30 septembre 2008. Le Conseil m'a également prié de présenter des propositions concrètes sur le mandat, la structure et les effectifs du bureau successeur dans mon rapport d'avril 2008. Le présent rapport décrit les progrès accomplis par la mission dans l'exécution de son mandat depuis mon dernier rapport sur la Sierra Leone de décembre 2007 (S/2007/704), présente des informations nouvelles sur la stratégie de fin de mandat du BINUSIL et décrit mes propositions sur le mandat, la structure et l'effectif du bureau successeur.

II. Principaux faits nouveaux

Situation politique

2. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a continué de faire des efforts louables afin de mettre en œuvre son programme de consolidation de la paix et de relèvement économique. Les 12 et 13 janvier, le Président Ernest Bai Koroma a convoqué son premier séminaire, réunissant les ministres, vice-ministres et autres hauts responsables gouvernementaux à Bumbuna, district de Tonkolili, dans la Province du Nord, afin d'examiner la manière dont il envisageait de faire avancer le pays et les stratégies qu'il proposait par le biais d'un programme de changement. Il a concentré l'attention sur six domaines prioritaires : les approvisionnements en énergie et en eau; les transports par route, par avion et par eau; le chômage des jeunes; les secteurs de la croissance économique, y compris l'agriculture, l'extraction minière, les pêches et les ressources marines et le tourisme; les services sociaux, y compris l'éducation, les soins de santé et le logement, et le renforcement des capacités dans les secteurs public et privé au niveau de l'administration locale et dans le système judiciaire. À la fin du séminaire, il a été convenu que chaque ministre conclurait un accord contractuel avec le Président, qui permettra à ce dernier de suivre les résultats



que le Ministre aurait obtenus vers la réalisation des objectifs fixés et de les évaluer périodiquement. Ces contrats ont depuis lors été signés.

3. Les tensions politiques entre les partisans du Parti du Congrès de tout le peuple (APC) et du Parti populaire de la Sierra Leone (SLPP) demeurent préoccupantes. À la conférence de son conseil exécutif national, tenue les 11 et 12 janvier, ce dernier a adopté une résolution en 10 points qui, entre autres, demandait au Gouvernement de dissoudre immédiatement la Commission électorale nationale et de révoquer le Président avant les élections locales prévues le 5 juillet. Ce parti a également condamné ce qu'il a décrit comme des actes continuels d'intimidation, de harcèlement et d'agression à l'encontre des membres du SLPP, ainsi que la révocation de fonctionnaires qui, selon le Gouvernement (APC) soutenaient le SLPP.

4. Le 13 février, la Haute Cour de Sierra Leone a rejeté l'affaire dont le SLPP l'avait saisie en décembre 2007, dans laquelle il contestait la décision de la Commission électorale nationale d'invalider les votes émis dans 477 bureaux de vote lors du deuxième tour de l'élection présidentielle du 8 septembre. La Haute Cour a déclaré qu'elle n'avait pas compétence, aux termes de la Constitution de 1991, pour connaître de procédures concernant l'élection d'un président. Le SLPP a depuis lors signalé qu'il avait l'intention de faire appel de sa décision.

5. Le 27 février, après la dégradation d'un portrait grandeur nature du Président Koroma par des inconnus à Bo Town, dans la Province du Sud, une foule de prétendus sympathisants de l'APC a saccagé et pillé le bureau régional du SLPP à Bo et tenté d'attaquer des membres du conseil municipal qui auparavant avaient contesté la légalité de la décision d'ériger le portrait dans le centre de la ville sans leur approbation.

6. Au cours de la période considérée, le Président Koroma s'est entretenu avec le chef de la minorité parlementaire, (SLPP), y compris avec des membres du SLPP dans sa délégation, en vue de visites officielles à l'étranger, et a effectué des visites de réconciliation à Kenema, dans la Province de l'Est, et à Bo, dans la Province du Sud, régions généralement considérées comme étant des fiefs du SLPP.

7. Le 5 avril, la Commission électorale a annoncé que l'APC avait remporté les quatre sièges lors des élections législatives partielles du 29 mars, qui avaient été organisées afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la nomination des députés en question à des postes ministériels. Ces derniers avaient été élus lors des élections législatives de juillet 2007 sur la liste APC. Bien que le taux de participation ait été faible (24,8 %), les élections partielles ont été bien organisées et se sont déroulées sans heurt.

III. Situation sur le plan de la sécurité

8. La situation dans ce domaine est demeurée relativement calme. Parmi les menaces les plus graves contre la stabilité, on mentionnera le nombre élevé de jeunes chômeurs, la mauvaise situation économique et sociale exacerbée par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'essence, et la persistance de tensions politiques et ethniques. La situation le long des frontières avec le Libéria et la Guinée demeure généralement stable. Toutefois, le différend territorial entre la Sierra Leone et la Guinée concernant la ville frontière de Yenga, n'est toujours pas réglé. Le Gouvernement sierra-léonais a déclaré qu'il était résolu à régler cette question par la voie du dialogue.

IV. Réforme du secteur de la sécurité

A. Police sierra-léonaise

9. Le BINUSIL a continué de coopérer avec le Département du développement international du Royaume-Uni, afin de renforcer la police sierra-léonaise en assurant une formation et un encadrement, en améliorant la gestion et en donnant des conseils concernant les aspects techniques et d'orientation. Pendant la période à l'examen, la mission a appuyé les activités de formation visant à améliorer et à renforcer la capacité institutionnelle de la police en ce qui concerne le contrôle des foules et le maintien de l'ordre, en préparation des élections locales du 5 juillet. Elle a également appuyé et encadré le secrétariat de la planification des élections de la police en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution d'un plan opérationnel de sécurité et d'un budget correspondant pour les élections législatives partielles du 29 mars. Elle aide actuellement la police sierra-léonaise à mettre au point un plan opérationnel de sécurité et un budget pour les élections locales du 5 juillet.

10. Le BINUSIL a aidé la police à concevoir et organiser un stage de formation de deux semaines à la gestion de la circulation à l'intention de 115 officiers de police et contractuels, du 11 au 22 février. Les participants ont reçu une formation portant sur la loi révisée relative à la circulation routière, de même que sur les procédures policières à appliquer concernant les enquêtes en matière de circulation et la gestion des embouteillages, les méthodes de gestion de la circulation associant les communautés locales, l'éthique policière et les normes professionnelles. La mission a également contribué à la formation préalable au déploiement de 20 fonctionnaires de police sierra-léonais, dont trois femmes, actuellement affectés à l'Opération hybride Union africaine-ONU au Darfour. C'est le contingent de fonctionnaires de police sierra-léonais le plus important participant à une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

11. En février, la police sierra-léonaise a publié les résultats de l'enquête d'intégrité effectuée en 2007, en tant que projet exécuté en collaboration par la police sierra-léonaise et le programme de développement du secteur de la justice, soutenu par le Royaume-Uni, dont il ressort que les populations locales sont beaucoup plus satisfaites de l'action de la police en matière de prévention du crime et de sécurité depuis 2006.

12. En février, la police a également publié son rapport sur les statistiques criminelles pour 2007, indiquant que, si le nombre de phénomènes criminels signalés avait diminué, celui des infractions graves, comme les vols à main armée, les viols et les homicides volontaires, avait augmenté. Afin d'aider la police à lutter contre cette tendance, le programme de développement du secteur de la justice et le BINUSIL ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de formation à l'intention des fonctionnaires de rang supérieur et de rang intermédiaire chargés des enquêtes et des renseignements criminels, et des experts en pathologie légale. Le programme de formation de deux ans, qui a commencé en mars, est financé par le Département du développement international.

B. Forces armées sierra-léonaises

13. Le BINUSIL a continué d'aider le Royaume-Uni, par l'intermédiaire de l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction et du Département du développement international, à réformer et restructurer les Forces armées sierra-léonaises. Il a également assuré la liaison avec les forces armées pour

rendre compte de la situation dans le pays sur le plan de la sécurité et faire des recommandations concernant les menaces externes et internes contre la sécurité.

14. À la suite d'un examen détaillé effectué par le Ministère de la défense avec l'appui de l'Équipe militaire internationale consultative, le Gouvernement a approuvé une nouvelle réduction des effectifs des forces armées qui devraient passer de 10 500 à 8 500 hommes d'ici à 2010. Le 12 mars, le Ministre de la défense a annoncé que cet objectif serait atteint en retirant les soldats qui avaient été blessés au combat, ceux qui souffraient de maladies mentales et chroniques, de même que ceux qui avaient atteint l'âge de la retraite (55 ans) ou qui prenaient volontairement leur retraite. Au cas où cette mesure ne suffirait pas à atteindre le plafond de 8 500 hommes, des procédures de retraite obligatoire seraient mises en place. Le Ministre a ajouté que le personnel en surnombre pourrait suivre une formation professionnelle.

15. Les Forces armées sierra-léonaises ont continué de se heurter à de graves problèmes financiers et logistiques, concernant notamment la fourniture insuffisante de carburants et lubrifiants pour les véhicules et les groupes électrogènes. En outre, les personnels militaires et leur famille continuent de vivre dans des logements surpeuplés ne répondant pas aux normes d'habitabilité minimale dans les trois principales casernes de Freetown, où l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires est limité. On s'efforce actuellement de rénover ces casernes à l'aide de crédits fournis par le Fonds pour la consolidation de la paix.

16. Le BINUSIL travaille en collaboration avec la police et les Forces armées sierra-léonaises, afin d'intégrer plus activement une démarche sexospécifique dans les deux institutions, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et de développer et renforcer les politiques et procédures relatives au harcèlement sexuel, à la discrimination et aux violences sexuelles sur le lieu de travail. Entre autres activités, la mission contribue à l'élaboration de directives de politique générale et d'un code de conduite sur l'exploitation et les sévices sexuels et dispense une formation afin d'aider le personnel de police et militaire à prendre des mesures face aux incidents liés à des agressions sexuelles, des violences familiales, des violences physiques et des sévices commis à l'encontre d'enfants.

V. Préparation des élections municipales prévues le 5 juillet

17. La préparation des élections municipales prévues le 5 juillet se poursuit. Le scrutin portera sur les cinq conseils municipaux de Freetown, Bo, Kenema, Koidu-New Sembehun et Makeni, le conseil municipal du township de Bonthe et 13 conseils de district. Pendant la période considérée, la Commission électorale nationale a procédé à un remaniement du personnel et désigné trois nouveaux commissaires électoraux.

18. Le BINUSIL a continué à fournir une assistance technique à la Commission électorale pour les élections municipales. Une équipe des Nations Unies chargée de l'assistance électorale aide actuellement la Commission à organiser ses opérations électorales, à mettre à jour et publier les listes électorales, à acheter les matériaux nécessaires et à examiner le cadre juridique, les procédures et les programmes de formation dans ce contexte. Avec l'aide de l'expert des Nations Unies chargé de la délimitation des frontières, la Commission a également achevé la démarcation de 394 circonscriptions électorales.

19. Tous les fonds requis pour le financement des élections municipales, d'un montant estimé à 24,8 millions de dollars, ont été annoncés ou reçus de donateurs. Le Département du développement international, qui était le donateur le plus important, a annoncé un montant de 5,5 millions de livres sterling, tandis que l'Union européenne a annoncé un versement de 3,7 millions d'euros, l'organisation Irish Aid, 1 million d'euros, le Danemark, 389 000 euros et le Japon, 700 467 dollars. Le Gouvernement a déjà versé 1,3 million de dollars sur les 3,2 millions de dollars annoncés. Entre-temps, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) fournit une aide financière à la Commission électorale et à la Commission chargée de l'enregistrement des partis politiques qui est responsable de la réglementation de leurs activités.

VI. Secteur économique

20. La situation économique du pays demeure précaire. Pendant la période considérée, des augmentations importantes ont été enregistrées en ce qui concerne les prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'essence, lesquelles ont eu une incidence directe sur le prix de ces produits en Sierra Leone. Cela a mis à rude épreuve l'économie déjà fragile car près de 70 % du riz consommé dans le pays sont importés. Le Gouvernement a promis de faire des efforts afin de parvenir à l'autosuffisance en matière de production rizicole d'ici à 2010.

21. Si le Gouvernement a pris quelques mesures afin d'accélérer le relèvement économique, notamment en renforçant le dialogue avec ses partenaires de développement, des investissements étrangers importants devront être effectués afin de lui permettre de tenir la promesse qu'il a faite pendant la campagne de remettre l'économie sur pied d'ici à trois ans.

22. Pendant la période considérée, le Gouvernement s'est efforcé d'améliorer la distribution d'électricité dans le pays. Avec l'aide de ses partenaires internationaux, il a obtenu un montant de 45 millions de dollars pour l'exécution de travaux sur le projet de centrale hydroélectrique de Bumbuna, lequel, une fois achevé, augmentera considérablement l'approvisionnement en électricité dans tout le pays. Le projet devrait être terminé d'ici décembre 2008. Entre temps, en février, le Gouvernement a fait construire une centrale de 10 mégawatts à Freetown, ce qui a permis d'augmenter sensiblement la distribution d'électricité dans la ville.

23. Une mission du Fonds monétaire international (FMI) s'est rendue en Sierra Leone où elle a séjourné du 20 février au 4 mars, afin d'examiner les résultats obtenus par le pays dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et d'étudier un programme économique pour 2008. Elle a noté que, si la production intérieure avait augmenté de 6,8 %, elle était encore inférieure au taux de croissance projeté de 7,4 %. La mission a recommandé au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de ses réformes structurelles, y compris la modernisation de l'administration fiscale, l'adoption d'une stratégie visant à réformer le secteur financier et le renforcement de la Commission chargée de la lutte contre la corruption.

VII. Secteur social

24. Le 22 février, lors d'une visite en Sierra Leone, le Secrétaire d'État britannique au développement international a annoncé que le Département du

développement international verserait un montant de 32 millions de livres sterling sur une période de cinq ans pour l'amélioration de l'infrastructure concernant la distribution d'eau, l'assainissement et la diffusion de consignes d'hygiène dans le pays.

25. Le 29 février, le Président Koroma a lancé le plan stratégique de santé procréative et infantile pour la période 2008-2010, qui vise à réduire les taux de mortalité maternelle, infantile et postinfantile de 30 % d'ici à 2010. À l'appui du plan, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé en Sierra Leone ont élaboré en collaboration un programme portant sur la vaccination, les soins obstétricaux de base et complets à dispenser d'urgence, et la prévention et la gestion de la malnutrition.

26. Le plan d'application de la loi relative aux droits de l'enfant, adoptée par le Parlement en juin 2007 a été arrêté et une réunion d'information visant à mobiliser les partenaires en vue de sa mise en œuvre est prévue pour le deuxième trimestre de 2008. Entre-temps, l'UNICEF a aidé le Ministère de la protection sociale, des questions de parité entre les sexes et de l'enfance à élaborer des normes minimales de soins et de protection à l'intention des foyers accueillant les orphelins et les enfants vulnérables.

27. La préparation d'un recensement des enseignants a été achevée, lequel servira de base pour l'élaboration d'une politique de formation pédagogique. Avec l'aide de l'UNICEF, le Ministère de l'éducation effectue actuellement une étude sur les enfants non scolarisés, afin de déterminer les obstacles qui empêchent les enfants d'âge scolaire d'aller à l'école et de terminer le cycle d'études primaires. L'étude examinera aussi les stratégies qui permettraient de scolariser 30 % des enfants qui actuellement ne vont pas à l'école.

VIII. Renforcement de la gouvernance démocratique

28. Au cours de la période considérée, l'ONU a aidé le Gouvernement à renforcer la gouvernance démocratique dans trois secteurs clefs, à savoir le secteur législatif et électoral, le secteur public et le secteur de la justice. L'appui programmatique fourni à chacun de ces secteurs était axé sur le renforcement des capacités institutionnelles et structurelles. L'Organisation a également aidé le Gouvernement à décentraliser ses pouvoirs, à réviser la Constitution de 1991 et à lutter contre la corruption.

A. Appui au Parlement

29. Le BINUSIL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec d'autres partenaires internationaux, ont contribué à la création d'un groupe de travail chargé de coordonner l'appui fourni au Parlement sur les plans technique et du renforcement des capacités, afin de consolider son rôle de supervision et d'informer les parlementaires sur le rôle qu'ils doivent jouer dans un système démocratique.

30. L'ONU travaille également en collaboration avec le Parlement et d'autres parties concernées, y compris l'Union interparlementaire, afin d'élaborer un programme global coordonné de renforcement des capacités à l'intention des

parlementaires. Durant la période considérée, le BINUSIL et le PNUD, en collaboration avec d'autres partenaires de développement, ont organisé un stage de formation initiale à l'intention des nouveaux parlementaires concernant leurs fonctions législatives, représentatives et de contrôle, ainsi qu'un stage sur l'établissement des budgets et les allocations financières. En outre, le Bureau, en coordination avec des représentants de la société civile, organise des séminaires sur l'Initiative de transparence des industries extractives et sur la législation minière. Durant la période considérée, le PNUD a fait don de matériel de bureau, y compris des ordinateurs, des scanners, des photocopieuses numériques et des imprimantes au Parlement.

B. Appui à la réforme du secteur public

31. Lors du séminaire présidentiel mentionné au paragraphe 2 plus haut, le Président a déterminé que la restructuration globale du secteur public, en particulier de la fonction publique, était un objectif prioritaire. Il a nommé un directeur pour la réforme du service public qui relève directement de lui. En outre, avec l'aide du PNUD, le Gouvernement met actuellement en place un groupe des stratégies et des politiques au sein du Cabinet présidentiel, qui fonctionnera à la fois comme cellule de réflexion et bras opérationnel technique de la Présidence pour les questions de planification stratégique et des politiques. Cet organe travaillera aussi en étroite collaboration avec le Groupe chargé de la réforme du secteur public en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de réforme de ce secteur envisagé par le Gouvernement.

C. Appui au renforcement des capacités du secteur de la justice

32. Les institutions du secteur de la justice sont progressivement renforcées. Le 19 février, le Président Koroma a lancé la Stratégie et le Plan d'investissement pour la réforme du secteur judiciaire pour la période 2008-2010, dont l'objet est de créer un environnement sûr au sein des communautés, de faciliter l'accès à la justice, de renforcer la légalité et d'améliorer l'administration de la justice. Le groupe chargé de la réforme de la justice, composé du Ministre de la justice, du Ministre de l'intérieur et du Président de la Haute Cour, assume la responsabilité globale de la mise en œuvre de la Stratégie. En outre, un bureau de coordination du secteur de la justice a été établi au sein du Ministère de la justice afin de faciliter l'exécution de la stratégie au jour le jour.

33. Au cours de la période considérée, le PNUD a aidé le Gouvernement à faciliter l'accès à la justice dans tout le pays par la création de tribunaux provisoires afin d'accélérer l'instruction des dossiers en attente de longue date. Il a également contribué à rénover et à équiper les locaux judiciaires.

D. Appui à la lutte contre la corruption

34. Avec l'aide du Département du développement international, la Commission chargée de la lutte contre la corruption a mis au point un plan de travail stratégique. Elle a également créé un département des enquêtes, du renseignement et des poursuites, et transféré à son service les procureurs du Ministère public chargés de la lutte contre la corruption.

35. Durant le séminaire présidentiel mentionné au paragraphe 2 plus haut, le Président de la Commission a déclaré aux participants que cette dernière avait mis

au point une approche à trois volets – prévention, éducation et poursuites – afin de lutter contre la corruption. Il a souligné qu’il était essentiel d’obtenir des fonctionnaires des déclarations de biens, de contrôler la procédure d’achats et de veiller à la transparence des opérations des entreprises publiques. Il a aussi souligné qu’il était important de promulguer des lois habilitant la Commission à engager une procédure dans les affaires de corruption et d’informer la population sur la lutte contre ce fléau.

36. Le 27 février, le Cabinet a approuvé une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption, à la suite d’un processus d’examen global, laquelle a reçu l’appui du BINUSIL et d’autres partenaires internationaux. Une section a été créée au sein de la Commission de lutte contre la corruption afin de coordonner les activités et de suivre l’application de la stratégie. Bien que des progrès aient été réalisés, la Commission continue de souffrir de graves pénuries en matière de personnel, de ressources financières et de logistique. Il est actuellement procédé à une évaluation des besoins concernant les ressources humaines, avec l’aide du Département du développement international, afin de déterminer les besoins de la Commission.

37. Le 17 avril, la Commission a arrêté l’ancien médiateur, Francis Gabbidon, pour des infractions à la loi de 2000 sur la lutte contre la corruption qu’il aurait commises pendant son mandat, de 2000 à 2007. Il a depuis lors été libéré sous caution.

E. Transfert de pouvoirs et décentralisation

38. Certains progrès ont été faits en ce qui concerne l’application du programme de décentralisation du Gouvernement et le transfert de pouvoirs aux conseils locaux dans les districts. Toutefois, les autorités doivent encore effectuer une révision détaillée de la loi de 2004 sur l’administration locale et définir les rôles et responsabilités des administrations de chefferie et des conseils locaux. Ces conseils ont également besoin d’une assistance pour renforcer leurs capacités et poursuivre leurs activités avec efficacité, et pour mobiliser et gérer les ressources publiques.

F. Révision constitutionnelle

39. Le 10 janvier, la Commission de révision constitutionnelle créée par le Gouvernement a présenté son rapport au Président Koroma. Elle a proposé 136 amendements à la Constitution de 1991, dont 15 portent sur des clauses « rigides » qui exigeront d’être approuvées par référendum national. Il est à déplorer que plusieurs recommandations faites par la Commission Vérité et Réconciliation et dispositions relatives à la protection et à la promotion des droits de l’homme et des libertés fondamentales n’aient pas été incluses.

IX. Droits de l’homme et respect de la légalité

40. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la promotion du respect des droits de l’homme, s’agissant notamment du renforcement de la capacité de la Commission nationale des droits de l’homme de surveiller, protéger et promouvoir les droits de l’homme, et d’examiner l’application des recommandations de la Commission Vérité et Réconciliation. Avec l’appui du BINUSIL et du PNUD, la Commission des droits de l’homme a créé des bureaux qui sont pleinement

opérationnels, recruté un effectif de base, organisé un séminaire de réflexion pour la mise au point d'un plan stratégique quinquennal, élaboré des règles de procédure pour l'examen des plaintes et mis en place un cadre pour la publication de son premier rapport sur les droits de l'homme. Elle achève actuellement la mise au point de son manuel sur les ressources administratives et humaines, et l'élaboration de sa politique financière. Au cours de la période à l'examen, la Commission a reçu 70 plaintes sur lesquelles elle a mené une enquête avec l'aide de l'ONU.

41. Certains progrès ont également été faits concernant le renforcement de la capacité des institutions publiques d'examiner les causes profondes du conflit. Le BINUSIL a organisé plusieurs programmes de formation sur les droits de l'homme, les principes du droit, les femmes et les enfants, et les conclusions de la Commission Vérité et Réconciliation à l'intention de représentants de la société civile et de fonctionnaires des principaux ministères, y compris des administrations locales.

42. Malgré ces faits positifs, la pleine réalisation des droits de l'homme continue de se heurter à un certain nombre de problèmes. Le système judiciaire est encore faible, de même que les mesures prises par le Gouvernement face au problème de la violence sexuelle et sexiste, y compris la violence familiale, le viol et les mutilations génitales féminines, sont encore insuffisantes. L'impunité avec laquelle ces abus sont commis continue de menacer la sécurité des femmes. En outre, durant la période considérée, la réduction du nombre excessif de renvois d'affaires et de détentions provisoires prolongées ainsi que le renforcement des pouvoirs judiciaires du Ministère de la justice n'ont que peu progressé. Par ailleurs, la pratique consistant à recruter des juges sous contrat, dont les émoluments sont supérieurs à ceux des juges permanents s'est poursuivie. De nombreuses juridictions manquent toujours de personnel et de matériel. On compte actuellement 19 magistrats et 13 avocats.

43. L'équipe spéciale présidentielle chargée d'examiner les problèmes que rencontre le secteur de la justice et de faire des recommandations à ce sujet a présenté son rapport au Président Koroma le 25 janvier. Elle a notamment recommandé l'adoption d'une loi concernant le contrôle des drogues et des substances dangereuses, la mise en place de juridictions appliquant une procédure accélérée pour les affaires commerciales et foncières, et la création d'un système comptable au sein du système judiciaire.

44. Bien que le rapport de la Commission Vérité et Réconciliation ait fait l'objet d'une large diffusion, l'application de ses recommandations demeure lente. Si certaines d'entre elles, comme l'adoption de la loi sur la parité et de la loi relative aux droits de l'enfant, ont été appliquées, un certain nombre d'autres recommandations clefs, y compris le programme de réparation pour les victimes de guerre, la ratification et l'intégration des principaux instruments internationaux dans le droit interne, ainsi que la présentation de rapports de pays aux organes de surveillance des traités, n'ont pas encore été mises en œuvre.

X. Application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

45. L'Équipe spéciale du BINUSIL pour l'égalité des sexes s'est employée, en étroite collaboration avec le Ministère de l'aide sociale et des affaires relatives aux

femmes et aux enfants, à sensibiliser la population à la loi sur l'égalité des sexes récemment adoptée, et à élaborer un plan d'action connexe. Le plan d'action national relatif à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) n'a toutefois pas encore été dressé en raison de l'insuffisance des ressources financières et des faibles capacités institutionnelles du Ministère.

46. Le BINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de s'efforcer d'accélérer le processus d'autonomisation des femmes dans les secteurs cruciaux de la vie du pays, conformément à la résolution 1325 (2000). À cet égard, le BINUSIL a aidé plusieurs groupes à énoncer des stratégies permettant d'accroître la participation des femmes au processus électoral. En collaboration avec la Commission d'enregistrement des partis politiques, il a en outre continué à encourager les partis politiques à promouvoir l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et à autonomiser les jeunes en augmentant le nombre de candidates aux élections municipales du 5 juillet.

47. À l'appui des initiatives destinées à accorder davantage de place aux femmes dans le processus politique, le BINUSIL a organisé une série de réunions avec le Ministère de l'aide sociale et des affaires relatives aux femmes et aux enfants, les partis politiques, les femmes parlementaires, les groupes de femmes et les partenaires internationaux, afin d'étudier les moyens d'accroître la représentation des femmes aux élections municipales. Ces consultations ont débouché sur la création d'un comité directeur national et la définition d'un plan de travail sur cinq mois assorti d'échéances et portant sur quatre domaines prioritaires, à savoir le renforcement des capacités des femmes parlementaires, l'augmentation du nombre de femmes occupant des fonctions dans les services publics, le renforcement des capacités des candidates potentielles de participer aux élections municipales et l'éducation des électeurs. En étroite coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le BINUSIL a intensifié l'action engagée pour mobiliser des fonds auprès des donateurs aux fins de l'exécution du plan de travail.

XI. Information – Radio des Nations Unies

48. Le BINUSIL continue de promouvoir une culture de paix, ainsi que le dialogue et la participation grâce à diverses activités d'information destinées notamment à sensibiliser le public aux activités de la Mission, à dispenser une formation active aux journalistes, à organiser des points de presse et des entretiens avec de hauts responsables de l'ONU et à encourager les activités qui marquent des journées officielles des Nations Unies.

49. Il a été constitué un groupement de partenaires nationaux et internationaux, qui prendra possession des biens de la Radio des Nations Unies après le départ du BINUSIL. Ce groupement réunit l'Independent Radio Network, Talking Drums Studio, BBC World Service Trust, Fourah Bay College, y compris Radio Mount Aureol et Cotton Tree News, et la Fondation Hirondelle (Suisse). L'ONU et le groupement soutiennent les efforts engagés par le Gouvernement pour transformer le Sierra Leone Broadcasting Service (SLBS), service de radiodiffusion de l'État, en un service public national fonctionnant en autonomie, l'objectif ultime étant d'intégrer le SLBS et le service radiophonique public indépendant qui sera mis en place après le départ du BINUSIL. Un cadre juridique et deux années au moins de

dépenses d'équipement et de formation seront nécessaires aux fins de cette transformation.

XII. Activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

50. Le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, adoptée par le Gouvernement sierra-léonais et la Commission de consolidation de la paix le 12 décembre 2007, a été approuvé par le Cabinet en janvier. Depuis son adoption, la Commission s'est employée à mobiliser un appui en faveur de la concrétisation des engagements énoncés dans le Cadre de coopération, en élargissant la base de donateurs pour la Sierra Leone, ainsi qu'en organisant des activités nouvelles et en achevant celles qui existent déjà dans les domaines prioritaires relevant de la consolidation de la paix. En février, les Gouvernements sierra-léonais et néerlandais ont diffusé conjointement des lettres de plaidoyer pour encourager leurs partenaires à contribuer à la mise en œuvre du Cadre de coopération soit au moyen de leurs programmes en cours, soit en engageant de nouvelles initiatives.

51. Le BINUSIL a continué d'appuyer l'action menée par la Commission de consolidation de la paix en dispensant au Gouvernement des conseils sur la réalisation de ses engagements tels qu'ils sont énoncés dans le Cadre de coopération, et en facilitant la tenue de réunions sur les programmes prioritaires de la Commission. Il a à cette fin encouragé la planification et l'organisation de réunions destinées à mobiliser l'assistance aux fins des élections municipales et l'exécution du plan d'urgence pour le secteur de l'énergie.

52. Le Président de la formation Sierra-Leone, Frank Majoor, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'est rendu en Sierra Leone du 21 au 25 avril pour préparer une consultation de haut niveau avec les parties prenantes, qui sera organisée à New York le 19 mai afin d'obtenir un appui à la mise en œuvre du Cadre de coopération.

53. S'agissant du Fonds pour la consolidation de la paix, environ 47 % des 35 millions de dollars alloués à la Sierra Leone ont été engagés par le biais de sept projets approuvés entre mai et juillet 2007. L'exécution de trois de ces projets est achevée : l'appui à la Commission électorale nationale, le renforcement des capacités de la Police sierra-léonaise et l'aide d'urgence aux forces nationales de sécurité. Trois des quatre autres projets sont en cours d'exécution, à savoir l'appui à la Commission des droits de l'homme, à la création d'une infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement à la caserne de Wilberforce, à Freetown, et l'appui au système judiciaire pour résorber le retard accumulé dans l'examen des affaires pendantes. Les préparatifs liés à l'exécution du Projet de création d'entreprises par les jeunes se poursuivent.

XIII. Appui à la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone

54. Le BINUSIL continue d'apporter un appui logistique à la garde mongole qui protège le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. La mission échange cependant actuellement des avis avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et le

Tribunal spécial au sujet des modalités du transfert des fonctions d'appui avant l'expiration de son mandat.

XIV. VIH/sida

55. L'équipe de pays des Nations Unies a continué de prêter un concours technique et financier au Gouvernement dans l'action qu'il mène contre le VIH/sida. Le 22 avril, l'équipe de pays et les partenaires de développement ont participé à une réunion consultative destinée à renforcer la coordination, l'alignement et l'harmonisation de l'appui au Gouvernement. Le 17 avril, le Conseil national de la lutte contre le sida, qui supervise l'action nationale dans ce domaine, a tenu sa première réunion sous la présidence du Président. Le Secrétariat national pour l'action contre le sida procède par ailleurs à l'examen du Plan stratégique national de lutte contre le sida pour 2006-2010.

XV. Déontologie et discipline

56. Le Groupe de la déontologie et de la discipline du BINUSIL continue de former le personnel de la mission et de le sensibiliser aux règles et directives de l'ONU, ainsi qu'à la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles conformément à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels décidée par le Secrétaire général. Durant la période considérée, il n'a été fait état d'aucun cas d'exploitation, d'abus sexuels ou de conduite répréhensible impliquant le personnel du BINUSIL.

XVI. Réduction des effectifs et retrait du BINUSIL

57. Dans la lettre datée du 31 janvier que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/63), j'ai recommandé de réduire la dotation en effectif de la mission de 62 postes, soit 20 % de l'effectif autorisé du BINUSIL, d'ici au 31 mars. Je suis heureux de signaler qu'il a été procédé à cette réduction et que le nombre de membres du personnel civil du BINUSIL a été ramené de 309 à 247. Cette réduction des effectifs a concerné 15 personnes recrutées sur le plan international, 43 personnes recrutées sur le plan national et quatre Volontaires des Nations Unies. Le BINUSIL a en outre rationalisé les tâches au sein des composantes de la mission concernées par cette réduction de manière à ce qu'elles puissent continuer de s'acquitter efficacement de celles qui restent à exécuter.

58. Après les élections municipales du 5 juillet, le BINUSIL retirera progressivement le personnel civil restant selon un processus de réduction naturelle des effectifs (réaffectation du personnel à d'autres opérations de maintien de la paix et expiration des contrats, notamment). On estime à 60 le nombre de membres du personnel d'appui nécessaires pour mener à terme le processus de liquidation du BINUSIL, entre octobre et décembre selon toute attente. Quelques membres du personnel des services organiques seront également nécessaires pour assurer une transition et un transfert sans heurts du BINUSIL au bureau de suivi.

59. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre au Président du Conseil de sécurité, 5 des 22 conseillers de police du BINUSIL quitteront la mission entre mars et août, et les

17 autres le 30 septembre au plus tard. Le BINUSIL compte actuellement 11 officiers de liaison, qui quitteront la mission dans l'ordre suivant : un en juillet, quatre en août et six en septembre.

XVII. Bureau d'appui intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

60. Dans sa résolution 1793 (2007), le Conseil de sécurité a considéré qu'à l'expiration de son mandat, le BINUSIL devrait être remplacé par un bureau politique intégré des Nations Unies, et m'a demandé d'avancer, dans le présent rapport, des propositions concrètes sur le mandat, la structure et les effectifs du bureau successeur. Après avoir consulté le Département des affaires politiques, le PNUD, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Département des affaires économiques et sociales, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le BINUSIL, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais, je voudrais proposer que succède au BINUSIL, en octobre, le Bureau d'appui intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BANUSIL), pour une période initiale d'un an.

A. Mandat du Bureau d'appui intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

61. Dans sa résolution 1793 (2007), le Conseil de sécurité a également envisagé que le bureau successeur soit chargé de poursuivre le processus de consolidation de la paix, de mobiliser l'appui des donateurs internationaux, de prêter un appui aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix et de mener à bien toutes autres tâches résiduelles du mandat du BINUSIL, en particulier la promotion de la réconciliation nationale et la fourniture d'un appui aux réformes constitutionnelles. À cet égard, et à la lumière des consultations entre les diverses parties prenantes visées au paragraphe 60, je proposerais que le BANUSIL ait pour mandat d'aider le Gouvernement sierra-léonais dans les domaines suivants, notamment :

- a) Fournir un appui politique aux initiatives nationales et locales afin de déterminer et de résoudre les tensions et les menaces de conflit potentiel, liées en particulier à l'affiliation politique, à l'appartenance ethnique et aux ressources naturelles, cela avant que n'éclate la violence;
- b) Mener à bien et étayer les réformes de bonne gouvernance, s'agissant en particulier des instruments de lutte contre la corruption;
- c) Revoir la Constitution de 1991 et les principaux textes de loi;
- d) Renforcer le secteur de la justice, le Parlement et les principales institutions de gouvernance;
- e) Encourager la réforme du secteur de la sécurité;
- f) Promouvoir un fonctionnement plus efficace des collectivités locales;

g) Appliquer le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et exécuter le programme de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix;

h) Observer et analyser la situation relative aux droits de l'homme en vue de renforcer les institutions et les pratiques nationales concernant ces droits, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation;

i) Poursuivre et accroître les initiatives en faveur de l'autonomie politique et économique des jeunes et des femmes, en leur donnant davantage de moyens de participer aux processus de consolidation de la paix et à la prise de décisions publiques, et à s'investir dans l'entreprise économique coopérative;

j) Promouvoir le souci de l'égalité des sexes dans les initiatives de consolidation de la paix conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité;

k) Aider le Gouvernement à promouvoir la collaboration et la coordination entre tous les partenaires concernés, y compris les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales et les organisations régionales et internationales, pour parvenir aux objectifs susvisés;

l) Promouvoir une culture de paix et de dialogue, notamment en fournissant un appui à la station publique de radiodiffusion indépendante qu'il est prévu de créer;

m) Continuer de coopérer étroitement avec les autres opérations de paix dans la sous-région aux fins d'un effort collectif de promotion de la paix régionale.

B. Structure et effectifs du Bureau d'appui intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

62. Je propose que le BANUSIL soit dirigé par mon Représentant exécutif, qui rendrait compte au Département des affaires politiques en cette qualité et au PNUD en sa qualité de Coordonnateur résident des Nations Unies et de Coordonnateur résident du PNUD. Le Bureau serait dirigé par le Département des affaires politiques, avec l'appui du PNUD, en étroite consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les autres parties prenantes concernées.

63. Les effectifs du BANUSIL seraient composés de mon Représentant exécutif, de 16 agents civils du niveau des administrateurs recrutés au plan international, d'un conseiller militaire et d'un conseiller des Nations Unies pour les questions de police. Ces 19 administrateurs seraient secondés par 3 assistants administratifs recrutés au plan national, de 24 responsables de l'appui opérationnel (16 recrutés au plan international et 8 au plan national) et 20 agents du personnel de l'appui hélicoptères (4 recrutés au plan international et 16 au plan national).

64. Le BANUSIL serait doté d'un petit secrétariat chargé d'assister mon Représentant exécutif et de trois sections organiques responsables des principaux domaines relevant du mandat du Bureau, à savoir la paix et la gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit, et l'autonomisation des jeunes et des femmes.

65. Le secrétariat de mon Représentant exécutif serait doté des effectifs suivants : un conseiller politique principal (D-1), qui fournirait une analyse stratégique de l'évolution de la situation politique interne et sous-régionale et entretiendrait un contact direct avec les principaux partenaires nationaux et internationaux; un administrateur principal chargé de la coopération pour la consolidation de la paix (P-5), qui épaulerait la Commission dans ses travaux, et contribuerait aussi à la réalisation des objectifs prioritaires du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix; un conseiller militaire principal (P-5) qui formulerait des avis sur les incidences militaires des questions liées à la politique et à la sécurité aux niveaux interne et sous-régional, assurerait la liaison avec d'autres éléments militaires et de maintien de la paix présents dans la région, conseillerait les forces armées et serait en contact avec l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction; et un conseiller principal pour les questions de police (P-5), qui aiderait les partenaires nationaux à mettre en place les capacités nécessaires à lutter contre l'intensification de la criminalité organisée et du trafic de stupéfiants, en créant et en utilisant des mécanismes de responsabilité et de surveillance, ainsi qu'en définissant des critères professionnels, et en veillant à ce que les activités du secteur de la sécurité soient menées dans le respect de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

66. Le conseiller militaire principal serait épaulé par un conseiller militaire originaire d'un pays fournisseur de contingents, qui émettrait des avis sur les incidences militaires des questions liées à la politique et à la sécurité aux niveaux interne et sous-régional; le conseiller principal pour les questions de police serait quant à lui assisté de quatre conseillers des Nations Unies pour les questions de police originaire de pays fournisseurs de contingents, qui contribueraient aux initiatives nationales visant à constituer une force de police professionnelle.

67. En outre, le secrétariat serait doté d'un fonctionnaire de l'information (P-4) qui participerait à la formulation d'une stratégie médiatique, fournirait aux partenaires nationaux des avis sur les questions liées aux médias et aiderait à assurer la transition entre la Radio des Nations Unies et une société de radiotélévision publique; d'un spécialiste des questions politiques (P-4), qui observerait et analyserait les tendances et l'évolution politiques nationales et sous-régionales et ébaucherait tous les documents pertinents, notamment les rapports et les télégrammes chiffrés; et d'un assistant spécial (P-3) qui aiderait mon Représentant exécutif à s'acquitter de ses responsabilités, s'agissant en particulier de ses activités de coordination et de son engagement stratégique auprès des parties prenantes nationales et internationales et du Secrétariat de l'ONU.

68. La Section Paix et Gouvernance devrait être dotée de deux spécialistes des questions relatives à la paix et à la gouvernance (un P-5 et un P-4), qui s'attacheraient en particulier au renforcement des capacités des institutions nationales et locales et à la consolidation des processus nationaux et locaux aux fins du règlement pacifique des différends récurrents, en gérant les conflits avant qu'ils ne conduisent à des tensions violentes et en créant grâce au dialogue et à l'ouverture un consensus multipartisan autour des questions et des politiques nationales critiques.

69. La Section Droits de l'homme et état de droit devrait être dotée d'un spécialiste des droits de l'homme et de l'état de droit (P-5) et d'un spécialiste de l'état de droit, qui s'emploieraient à renforcer l'état de droit et à renforcer la

capacité du système d'administration de la justice, en formulant des conseils sur le processus de révision de la Constitution et en élaborant de nouvelles modalités de règlement des différends. La Section compterait aussi deux spécialistes des droits de l'homme (un P-5 et un P-4), qui aideraient à renforcer les capacités nationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme (notamment en renforçant celles de la Commission des droits de l'homme), aideraient le Gouvernement à énoncer un plan national relatif aux droits de l'homme et à s'acquitter de ses obligations en matière d'établissement de rapports, et contribueraient à la publication de rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Le HCDH fournirait en outre 10 administrateurs recrutés sur le plan national, qui seraient chargés d'observer et d'analyser la situation des droits de l'homme dans le pays et d'établir périodiquement des rapports destinés à être rendus publics.

70. La Section Autonomisation des jeunes et des femmes devrait être dotée d'un spécialiste des questions relatives à l'autonomisation des jeunes et des femmes (P-5), d'un spécialiste des questions relatives à l'égalité des sexes (P-4) et d'un spécialiste des questions relatives à l'autonomisation des jeunes (P-4), qui s'attacheraient à renforcer les capacités nationales en matière de protection et de promotion des droits des femmes et des jeunes, en veillant particulièrement à ce que les unes et les autres soient associés et participent aux processus de décision et aux programmes nationaux en rapport avec la consolidation de la paix. Par ailleurs, le spécialiste des questions relatives à l'égalité des sexes intégrerait les sexospécificités dans les initiatives à l'appui de la consolidation de la paix engagées par le BANUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies conformément à la résolution 1325 (2000).

71. Pour s'acquitter efficacement de son mandat, le BANUSIL devrait être structuré de manière à permettre la cohabitation des spécialistes des questions politiques et des spécialistes du développement, qui utiliseraient les ressources communes du bureau intégré et de l'équipe de pays des Nations Unies pour mener à bien le mandat du BANUSIL. Cette cohabitation favoriserait aussi l'élaboration de politiques plus cohérentes, une meilleure intégration des activités de mobilisation des ressources et l'exécution conjointe des programmes et initiatives des Nations Unies.

72. La capacité du BANUSIL de s'acquitter efficacement de son mandat dépendra de l'existence des moyens et des ressources logistiques requis, notamment les services d'hélicoptères, et du soutien opérationnel du Département de l'appui aux missions. Les services d'hélicoptères sont particulièrement importants étant donné que les moyens de transport locaux entre l'aéroport international de Lungi et Freetown, sur le continent, ne sont pas conformes aux normes fixées par l'ONU. L'existence de moyens aériens d'évacuation médicale restera un impératif urgent.

XVIII. Observations

73. Le BINUSIL a fait de grands progrès s'agissant du soutien aux efforts déployés par le Gouvernement pour consolider la paix dans le pays. Il a aidé ce dernier à renforcer la capacité du secteur de la sécurité, à promouvoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit, à renforcer la capacité de la Commission des droits de l'homme de mener les élections et à organiser le transfert de la Radio des

Nations Unies. Toutefois, le pays continue de connaître des tensions politiques d'origines ethnique et régionale, un taux de redressement économique faible, une situation économique et sociale laissant à désirer et de graves difficultés liées à la gouvernance qui, si elles ne sont pas gérées soigneusement, pourraient faire dérailler le processus de consolidation de la paix.

74. L'appui du BINUSIL au renforcement des capacités de la Commission électorale nationale et au secteur de la sécurité a contribué à accroître la capacité des institutions de gouvernance de s'acquitter de leurs mandats constitutionnels. La Police sierra-léonaise conçoit le maintien de l'ordre avec un professionnalisme grandissant et d'une manière plus coordonnée. Les activités de formation et d'encadrement dans le domaine de l'action antiémeutes organisées par le BINUSIL ont accru la capacité de la Police sierra-léonaise de gérer les mouvements massifs de désobéissance civile, notamment les manifestations d'étudiants et de travailleurs. La police gagne donc peu à peu la confiance et le respect du public. Elle a toutefois encore besoin de l'appui de la communauté internationale pour acquérir du matériel et moderniser ses installations dans tout le pays.

75. De grands progrès ont également été faits pour ce qui est de professionnaliser les forces armées, avec l'appui du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction, du BINUSIL et d'autres donateurs. Pour préserver ces acquis, il faudra améliorer les conditions de vie et de travail du personnel militaire, ainsi que le soutien logistique fourni à l'armée.

76. Sur le plan de la sécurité, la situation a continué de s'améliorer grâce au renforcement des moyens dont est doté le secteur de la sécurité. L'engagement des dirigeants des pays de l'Union du fleuve Mano à trouver un règlement pacifique à leurs problèmes a également contribué à la stabilité qui prévaut en Sierra Leone et dans la sous-région. J'encourage le Gouvernement sierra-léonais à continuer d'encourager les efforts visant à donner un nouvel élan à l'Union du fleuve Mano.

77. Il est essentiel que les principaux partis politiques mettent de côté leurs divergences politiques dans l'intérêt de la consolidation de la paix dans le pays. J'engage le Gouvernement à faire campagne pour promouvoir la réconciliation nationale, élargir le dialogue politique et associer tous les citoyens indépendamment de leur affiliation politique, ou de leur origine ethnique et régionale, au relèvement économique et aux processus politiques.

78. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures pour améliorer la gouvernance politique et économique. Il est encourageant de voir tout l'appui que les partenaires internationaux ont apporté au renforcement de la capacité du Parlement et du secteur de la justice, et à l'action menée par le Gouvernement pour lutter contre la corruption. Le Gouvernement a entamé les processus de décentralisation, de révision de la Constitution et de réforme du secteur public, et l'assistance de la communauté internationale reste nécessaire.

79. La participation de la Sierra Leone aux travaux de la Commission de consolidation de la paix est une source essentielle d'assistance extérieure, et j'encourage le Gouvernement à collaborer étroitement avec la Commission pour ce qui est de définir et d'exécuter les projets qui auraient une incidence positive sur le relèvement économique et la consolidation de la paix en général.

80. Les préparatifs des élections locales avancent. L'achèvement de la délimitation des circonscriptions électorales et le décaissement de contributions substantielles au budget des élections qui avaient été annoncées, ont permis la réalisation dans les délais des principales tâches associées aux élections. Je voudrais féliciter le Gouvernement d'avoir pris rapidement des mesures pour s'acquitter de ses obligations financières liées au processus électoral.

81. Le respect des droits de l'homme, en particulier des droits politiques et civils, s'est accru. Certains progrès ont également été faits quant à la promulgation de lois sur les droits des femmes et des enfants. Malgré tout, de graves difficultés subsistent quant à l'état de droit, qui continue d'exiger l'appui de la communauté internationale.

82. Après le retrait du BINUSIL en septembre, l'ONU devra maintenir son engagement envers la Sierra Leone. La création d'un bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix, globalement chargé de s'occuper des problèmes du pays dans les domaines politique et économique et en matière de consolidation de la paix, sera un canal important par lequel continuera de passer l'aide internationale à la consolidation de la paix en Sierra Leone. Je recommande par conséquent que le Conseil de sécurité approuve la création du BANUSIL pour une période initiale d'un an, en le dotant du mandat, des effectifs et de la structure visés aux paragraphes 61 à 72 du présent rapport.

83. En conclusion, je voudrais rendre hommage au Gouvernement sierra-léonais et à ses partenaires, qui ont créé un environnement propice à une coopération accrue, et exprimer ma profonde gratitude au personnel du BINUSIL et de l'équipe de pays des Nations Unies en Sierra Leone pour leur contribution majeure au processus de consolidation de la paix dans ce pays. Ma gratitude va également à tous les pays qui fournissent du personnel policier et militaire au BINUSIL, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, aux partenaires internationaux et aux organisations non gouvernementales pour leurs généreuses contributions et leur appui constant à la cause de la paix en Sierra Leone.

